

Mme le Président: . . . d'écouter des questions de privilège quand d'autres députés veulent peut-être prendre la parole alors que le député ne m'a pas démontré qu'il y avait matière à question de privilège.

M. Beatty: Je peux le démontrer, madame le Président.

Mme le Président: Le député veut-il intervenir encore brièvement pour tâcher de m'éclairer sur les points précis que je viens d'énumérer?

M. Baker (Nepean-Carleton): Bien sûr que oui, madame le Président.

Mme le Président: La parole est au député de Nepean-Carleton (M. Baker).

M. Beatty: J'ai la preuve, aussi!

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) veut lui aussi prendre la parole. Je crois également comprendre que la présidence aimerait connaître les faits et les preuves, puisque, sauf erreur, la présidence a pour tâche de déterminer si la question de privilège est bien fondée, en laissant au comité le soin de faire le reste.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Telle est en effet la tâche de la présidence. Mais le député qui soulève la question de privilège, surtout quand il parle durant 20 minutes, a la tâche de me démontrer en quoi il y a atteinte à ses privilèges. Au cours de la première intervention du député je n'ai rien vu qui me porte à croire que sa question de privilège est fondée. D'habitude, je n'entends pas de deuxième orateur mais, cette fois-ci, j'entendrai le député de Nepean-Carleton. Je déciderai ensuite s'il y a lieu d'en entendre d'autres.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, sauf tout le respect que je vous dois, je crains que vous ne vous soyez mal orientée.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): L'argumentation n'a pas trait au fait qu'on ait donné au Nouveau parti démocratique accès au rapport. Ce n'est pas ce que je dis. La question dont monsieur l'Orateur Jerome fut saisi en 1979 n'était pas une question d'accès. Elle allait beaucoup plus loin et concernait les services assurés. Le fait est que le rapport dont les néo-démocrates ont tiré des extraits n'était pas accessible au public, sauf erreur. Aussi, il faudrait vraiment venir d'une autre planète pour voir, en toute honnêteté, une simple coïncidence dans le fait qu'un rapport du Nouveau parti démocratique ait été rédigé dans exactement les mêmes termes qu'un rapport du gouvernement. C'est aussi possible que pour un singe de taper à la machine le dictionnaire Oxford.

Privilège—M. W. Baker

Il se peut aussi qu'un agent du Nouveau parti démocratique se soit introduit dans le bureau du Conseil privé en pleine nuit pour voler l'ébauche d'un exposé de position du gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Cette possibilité est sûrement à écarter. Si tel était le cas, madame le Président, je suis convaincu que si un néo-démocrate entreprenant avait agi ainsi, une accusation aurait déjà été portée contre lui. Je prétends que le parti a obtenu au préalable tous les renseignements nécessaires au sujet de quelque chose qui n'a pas encore été publié. Cette coïncidence incitera une personne prudente à se demander comment ces deux citations peuvent être analogues.

La dernière possibilité—et j'estime devoir examiner toutes les possibilités pour montrer comment cette chose inusitée a pu se produire—est que des représentants du Nouveau parti démocratique ont reçu l'aide des fonctionnaires qui préparaient l'exposé de position du gouvernement. C'est la seule autre possibilité.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): La question de privilège est fondée à première vue du fait que tous les députés n'ont pas eu un accès égal aux ressources du gouvernement.

M. Beatty: Il y a une autre preuve.

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous pourrions fournir d'autres preuves.

C'est ce que j'ai dit qui fonde à première vue la question de privilège, madame le Président. L'affaire a déjà été signalée, et le député de Yorkton-Melville l'a débattue avec force. Il a fait état d'une situation où j'étais en cause, et je m'en souviens très bien.

Je constate que le sergent d'armes s'approche de la table. Puis-je signaler qu'il est 1 heure, madame le Président?

Mme le Président: J'attendais que le député arrive au bout de sa phrase.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je vous invite à vous reporter à la décision que votre prédécesseur, l'honorable James Jerome, a rendue le 19 décembre 1979. J'espère avoir l'occasion d'en dire davantage à ce sujet. Il a rendu cette décision après avoir entendu pendant plusieurs jours les arguments des ministériels de l'époque, ceux des députés du parti libéral qui constituait alors l'opposition officielle—si seulement il la constituait encore, les pays ne s'en porteraient que mieux—et ceux enfin du très distingué député de Yorkton-Melville. J'invoque cette décision de façon à faire valoir à 2 heures ce qui semble à première vue une question de privilège.

Mme le Président: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)